



Municipalité des Cèdres

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 383-6-2023**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 11 avril 2023, le conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le **règlement numéro 383-6-2023 modifiant le règlement numéro 383-2015 et ses amendements déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats afin de mettre à jour les délégations permises.**

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de l'hôtel de ville situé au 1060, chemin du Fleuve, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

AVIS FAIT ET DONNÉ à Les Cèdres, ce 12^e jour du mois d'avril 2023.

Chantal Primeau
Directrice des affaires juridiques
et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Chantal Primeau, directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 383-6-2023** aux deux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 12^e jour d'avril 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^e jour du mois d'avril 2023.

Chantal Primeau
Directrice des affaires juridiques
et greffière-trésorière adjointe